

République Tunisienne
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Complexe Sportif Borj Cedria
Avis d'appel d'offre National N°3/2019
Restauration des élites et des sportifs au complexe
pour les années 2019 et 2020

Le complexe sportif de Borj Cédria se propose de lancer un appel d'offre national relatif à la prestation de restauration des élites et des sportifs au complexe pour les années 2019 et 2020. Les fournisseurs intéressés peuvent retirer les dossiers d'appel d'offre auprès du bureau d'ordre du Complexe Sportif Borj Cedria à l'adresse suivante : «Zone Touristique Borj Cédria » après paiement d'un montant non remboursable fixé à vingt Dinars (**20 DT**) auprès du financier de l'Institut d'Animation de Bir el Bey.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou être remises directement contre accusé de réception au bureau d'ordre du Complexe Sportif Borj Cedria Zone Touristique Borj Cédria 2055 Bir el Bey.

Seuls les plis reçus au plus tard **22 Mai 2019 à 10h00mn** seront déclarés recevables (le cachet du bureau d'ordre central du Complexe fait foi).

La séance d'ouverture des plis est publique et se tiendra **22 Mai 2019 à 11h00mn** au siège du Complexe size à la zone Touristique Borj Cédria.

Les offres doivent parvenir conformément aux dispositions du décret n° 1039-2014 du 13 mars 2014 relatif au marché public comme suit :

Une enveloppe extérieure portant la mention :

« NE PAS OUVRIR – Appel d'offres N°03/2019 »

Restauration des élites et des sportifs parvenus au complexe
pour les années 2019 et 2020(Marché cadre)

L'enveloppe extérieure doit contenir les pièces administratives énumérées à

l'article 7 du cahier des charges techniques.

1. Caution bancaire provisoire d'un montant de **trois mille dinars (3.000,000 DT)** valable pendant soixante (60) jours à partir de la date limite de la remise des offres.
2. Enveloppe fermée portant le nom du participant et son adresse ainsi que la mention offre technique et contenant les pièces administratives énumérées à l'article 7 du cahier des charges techniques.
3. Enveloppe fermée portant le nom du participant et son adresse ainsi que la mention offre financière et contenant les pièces administratives énumérées à l'article 7 du cahier des charges techniques.